

Délibération n°2021/19

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.715-2 ;
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement.

Objet : Délégation en non-valeur

Le Conseil d'Administration approuve la délégation donnée au Directeur, ou ses délégués, relative à la mise en non-valeur de montant non recouverts inférieurs à 100 € HT.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 24
Présents : 17
Pouvoirs : 6

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0



Ronan STEPHAN

Troyes, le 2 juillet 2021
Le président du conseil d'administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 06/07/2021

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 06/07/2021